

LA GAZETTE DE JOLLETTE
PARAIT TOUS LES
Mardi et Vendredi.
ABONNEMENTS.
Canada \$2.50
Etats-Unis (en or) 3 00

LA GAZETTE DE JOLLETTE

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

TARIF DES ANNONCES.
Première insertion par
ligne \$0.18
Chaque insertion sui-
vante par ligne 0 2

CARTES D'AFFAIRES.

- AVOCATS.
A. FONTAINE, Avocat, Rue Notre-Dame, Joliette.
M. MARTEL & BEAUPRE, Avocats, Bureaux: Bloc Fisk, No. 3 et 4, Joliette.
B. BABY & McCONVILLE, Avocats, Coin des Rues St. Vincent, et Ste. Marie, Joliette.

- NOTAIRES.
V. VEZINA & DESORMIERES, Notaires publics, Bureau rue Mansou, Joliette.
J. S. RIVEST, Notaire, Coin des Rues du Prince et St. Pierre, l'Assomption.
J. B. CHEVIGNY, Notaire, Bureau chez L. Desormiers, Notaire, Joliette.

- NOTAIRES.
A. B. DESY, Huissier de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel, et Encaissement, Joliette.
N. NARCISSE MARTEL, Huissier de la Cour Supérieure, Joliette.
L. S. LIPP, Huissier, St. Ambrose.
J. B. DESMARAIS, Huissier, Bureau Rue de Lanaudière, Joliette.
B. PERRAULT, Huissier de la Cour Supérieure, rue Mansou, Joliette.

- LIQUIDATEURS.
A. B. DESY, Huissier de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel, et Encaissement, Joliette.
N. NARCISSE MARTEL, Huissier de la Cour Supérieure, Joliette.
L. S. LIPP, Huissier, St. Ambrose.
J. B. DESMARAIS, Huissier, Bureau Rue de Lanaudière, Joliette.
B. PERRAULT, Huissier de la Cour Supérieure, rue Mansou, Joliette.



AUGMENTATION DE STOCK
Reduction de Prix.

Le soussigné, tout en remerciant ses nombreux praticiens de l'encouragement qu'elles lui ont donné, a le plaisir d'annoncer au public qu'il a constamment augmenté son stock de Machines à Coudre et réduit ses prix au plus bas point.

Il tiendra aussi des HARMONIUMS, PIANOS, ORGUES.
F. L. DEQUIER
MAISON GODIN.
Rue Notre-Dame -- JOLIETTE.
Joliette, 12 Août 1875.

HOTEL JOLLETTE

TENU PAR
EUSEBE BEAUDRY
NO. 77, RUE ST. PAUL,
Pres de l'Eglise Bonsecours
MONTREAL.

PROVINCE DE QUEBEC.
CHAMBRE DU PARLEMENT
Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOI AUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou de définir des limites ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties sont par les présentes avisés que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande, dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque chambre.

COMPAGNIE DE NAVIGATION
CHAMBLAY & MONTREAL

Le bateau à vapeur "Colporteur" capitaine NAPOLEON COLLETOUR, partira à Lanaudière tous les LUNDI, à cinq heures et les JEUDI à cinq heures pour Montréal, en passant par le lac Veillon et le lac Beauport, à deux heures, P. M., pour les ports ci-dessus et ceux de la rivière Chamblay.

PRIX DU PASSAGE:
De Lanaudière à Montréal chambre, un repas inclus \$4.75
De Lanaudière à Montréal, sans repas 3.00
De Lanaudière à Montréal, Port 0.25

PIERRE COMMUN,
Agent général.
Joliette, le 7 juillet 1875.

CHARLES LEVESQUE, V. S.
MEDECIN VETERINAIRE

Gradué du Collège Vétérinaire de Montréal.
SERA à JOLLETTE tous les SAMEDIS, entre huit heures, A. M., et 4 heures, P. M., pour donner des consultations sur toutes sortes de maladies affectant les animaux.

BUREAU: chez ABEL DUGAS
HOTELIER DE JOLLETTE.
EN FACE DU MARCHÉ.

Avis Public.
Est, par les présentes, donné qu'à la prochaine session de la Législature de Québec des amendements seront demandés à l'acte d'incorporation de la Ville de Joliette.

A Vendre.
UN EMPLACEMENT, contenant trois arpents de terre en superficie, situés à Lanaudière, à une demi-lieue plus haut que l'Église, sur le Fluvio, bario de Maisson, Kourie, et un moulin à farine (deux moulins, l'un à la Seie, et d'autres dépendances. Pour les conditions s'adresser, sur les lieux, au propriétaire soussigné.

JOSEPH FERLAND.
Joliette, 7 Août 1875.

UN SUR DIX ! Feuilleton !

Les Statistiques prouvent qu'une personne sur chaque dixième de la population, est victime d'un accident chaque année.

ASSUREZ-VOUS
CONTRE LES
ACCIDENTS

POLICE ANNUELLE
DANS LA
" CITOYENNE "

COMPAGNIE D'ASSURANCE
DU CANADA.
DÉPÔT AU GOUVERNEMENT..... \$53,000

SIR HUGH ALLAN, Président.
EDWARD STARK, Gérant.

La " CITOYENNE "
Est la seule Compagnie donnant des PROFITS AUX ASSURÉS

ACCIDENTS.
BUREAU CENTRAL:
175 RUE ST JACQUES
MONTREAL.

DE M. S. BOULET, Agent.
JOLIETTE, P. Q.

PROVINCE DE QUEBEC.
DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE

BOIS ET FORÊTS.
Québec, 28 août 1875.

AVIS est par le présent donné que, conformément aux dispositions de l'acte 36 V. Q., cap. 9, les limites à bois suivantes seront offertes en vente par encan public à l'Hôtel du Parlement, en cette ville, le vendredi 12 septembre prochain, aux conditions insérées plus bas, savoir:

AGENCE DE L'OTTAWA INFÉRIEUR.
Limite Templeton No. 1, 1 mille carrés.
Portland West A. 134 "

AGENCE DE BONAVENTURE.
Limite Avareux New Richmond, 24 milles carrés.
Limite Arrière Maria, No. 1 Est, 12 milles carrés.

AGENCE DE BEMOUSSI.
Limite Massé, No. 1 Est, 16 milles carrés.
No. 2 " 14 "
Macpays, No. 2 " 12 "
Duguesac, No. 1 " 8 "

CONDITIONS DE LA VENTE.
Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue, donnée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix à titre déterminée le jour de la vente.

Des plans, indiquant les terrains ci-dessus désignés sont déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, et au bureau des agents pour ces localités, et seront visibles de cette date jusqu'au jour de la vente.

H. G. MALHOT,
Commissaire.

A Louer.
Un logement contenant au premier salon salle à manger, salle à diner, chambre à coucher et cuisine, trois chambres à coucher au second, étant la partie Sud-Ouest de la maison située au coin des Rues Notre-Dame et St. Pierre, avec les jardins et dépendances.

G. A. CHAMPAGNE, Avocat.
À son bureau coin des Rues Notre-Dame et St. Pierre.
Joliette, 28 Août 1875.

MEMOIRES
D'UN NOTAIRE.

TROISIEME PARTIE.
IV
LE DERNIER MOT.

— Parmi ces capitaux considérables qui forment en ce moment votre fortune, il y a une somme de quatre-vingt mille francs que je m'accuse d'avoir compromise, malgré toute ma sagesse. Ceci est encore un petit roman qui mériterait de vous être raconté. J'avais un ami, plus âgé que moi de quelques années, négociant à Saint-Tropez. Il s'appelait Lazare Dunoyer. Lazare était d'une probité, d'une intelligence commerciale reconnues dans la Provence; en 1841, un de ses voisins, ancien capitaine de marine marchande, mourut en lui recommandant sa fille unique, Ludovise, alors âgée de dix-sept ans à peine. Ludovise était belle, pieuse, d'une caractère et d'un esprit charmants; et, bien que mon ami Lazare eût quarante ans de plus qu'elle, il ne tarda pas à l'aimer un peu trop pour un cinquante-neuf, vint à ses comptes en partie double. Je fis, à cette époque, un petit voyage à Saint-Tropez, et je trouvai Dunoyer en proie à une perplexité terrible. Il venait d'éprouver plusieurs pertes successives, à la suite desquelles il se trouvait à découvert par une somme de quatre-vingt mille francs qu'il prévoyait ne pouvoir payer à l'échéance. Son vilain honneur de négociant bouillait dans ses veines à la seule idée de ce sinistre. Lazare avait un parent, qui, plein de confiance dans l'activité de mon ami, sûr qu'il se réverserait plus riche que jamais, offrait de lui prêter ces quatre-vingt mille francs.

Mais ce parent, qui était avare et dont la famille était nombreuse: avait pris ombrage de l'infirmité de Dunoyer pour Ludovise, il exigeait que cette jeune fille fut immédiatement envoyée à Paris pour y être institutrice ou sous-maitresse dans un pensionnat; que Lazare s'engageât à ne plus la revoir, et qu'il fit en faveur de son cousin une donation de tous ses biens, présents, passés et à venir. Telle était la situation lorsque j'arrivai à Saint-Tropez. Dunoyer me raconta ses peines; il m'avoua que son désespoir serait incurable, mortel, s'il se voyait forcé de renoncer à Ludovise, à ce tardif rayon d'amour et de joie qui promettait à sa vieillesse une douce et consolante lueur. Je venais justement de retirer du grand-livre, avec un bénéfice considérable, une inscription de quatre mille francs de rente, faisant partie de votre fortune... Je me croyais sûr que, prêté à Lazare, cet argent serait en bonnes mains; je lui épargnais une douleur profonde, j'aurais l'existence de la pauvre orpheline... Monsieur le vicomte, qu'auriez-vous fait à ma place? — Vous me le demandez! J'aurais donné les quatre-vingt mille francs, et cent mille en sus, s'il l'avait fallu!

— Oh! je ne fus pas tout à fait aussi magnifique! reprit Calixte Ermel en souriant; mais enfin je prêtai, moyennant de bonnes sûretés, ce dont Lazare avait besoin; et, quelques mois après, il épousa Ludovise. Hélas! ni notre argent ni son mariage ne lui portèrent bonheur; malgré des prodiges d'activité, de prévoyance, en dépit de toutes les chances favorables, ses affaires sont allées de mal en pis, et Dunoyer est mort l'an passé, consumé par cette lutte

inégalité contre la mauvaise fortune...

— Et Ludovise? — Sa conduite a été admirable; elle a commencé par renoncer à tous les avantages que lui avait assurés Lazare dans son contrat de mariage; elle a vendu, jusqu'au dernier, tous les bijoux qu'il lui avait donnés en l'épousant. Les terres qu'il laissait ont heureusement trouvé quelques riches acheteurs: en un mot, tous les créanciers de la maison Dunoyer ont été payés intégralement; vous seul ne l'êtes pas encore: il reste à Dunoyer une petite maison au bord de la mer, qui lui vient de son père et où elle s'est retirée depuis la mort de son mari. Cette maison est modeste, mais charmante. Abrisée contre le vent du nord par une colline étagée en amphithéâtre et toute constellée de grenadiers et de lentisques, elle a une vue sur le ciel et sur la mer, double azur uni à travers l'espace par les brumes de l'horizon. Grâce à l'insupportable douceur de la température, les oranges et les citronniers croissent en pleine terre dans le jardin. Quelques arpent de vignes festonnent le talus verdoyant qui domine cet humble toit, et un palmier, hôte de cette heureuse rive, raye de sa flèche hardie, la nappe bleue de l'air et du ciel. Il paraît qu'un vieil Anglais, millionnaire et spleenique, s'est épris de cette habitation, et que Ludovise espère en retirer une somme équivalente à celle qu'elle nous doit; aussi s'apprête-t-elle à vendre ce gracieux abri, et à partir pour Paris, où elle vivra de son remarquable talent de paysagiste; mais, d'après ses dernières lettres, j'ai cru m'apercevoir que ce ne serait pas sans un vif déchirement de cœur.

— Vite, mon ami, une plume! s'écria M. de Varni sincèrement ému. — Que voulez-vous faire? — Vous allez le voir. Et Charles écrivit sur une feuille de papier: " Je soigné reconnais avoir reçu de madame veuve Dunoyer la somme de quatre vingt mille francs, pour solde entier et définitif, capital et intérêts, de ce qui m'était dû par la succession Lazare Dunoyer, dont quittance, à Avignon, le 11 octobre 1846. "

Charles se préparait à signer quittance et à la mettre sous enveloppe, lorsque Calixte Ermel, qui avait lui, par-dessus son épaule, à mesure qu'il écrivait écrivait lui prit la main, la serra et lui dit: — C'est bien, c'est très-bien; mais madame Dunoyer n'acceptera pas. M. de Varni le regarda un moment avec surprise, puis il lui dit en déchirant le papier: — Ah! c'est vrai, vous avez raison, toujours raison; c'est moi qui suis un brutal, ou plutôt un étourdi... Pauvre femme! En voulant l'obliger, j'allais froisser toutes les délicatesses de son cœur!

Il réfléchit pendant quelques minutes, et il écrivit la lettre suivante: " MADAME, — Si nous n'étions tous deux orphelins, si j'avais eu le bonheur de conserver ma mère, ou si la votre vivait encore, c'est au nom d'une de ces deux saintes femmes que je vous prierais de ne pas me refuser le service que je viens vous demander. Maitre Calixte Ermel, mon ami et le vôtre, en me rendant compte d'une fortune qui me paraît bien embarrassante et bien lourde tant que je n'aurai personne avec qui la partager, me parle d'une créance qui établit entre nous quelques intérêts communs. Permettez-moi, je vous en supplie, de retarder d'un an la séparation de ces intérêts. Par suite de circonstance exceptionnelles, ma fortune est toute en capitaux, et je songe à acquiescer, non pas un grand et orgueilleux château châteaui où je m'effrayais de ma solitude, mais un abri où je puisse me reposer lorsque je serai las des

voyages et des agitations de ma vie. J'ai une passion pour ce pays du Midi, surtout pour ceux que baigne la mer. Il me semble que la mer comprend toutes les tristesses, et que le soleil les adoucit toutes. Voulez-vous donc, à dater de ce moment, me regarder comme l'acquéreur de cette jolie habitation, voisine de Saint-Tropez, dont Maitre Ermel vient de me parler? Je vous prierais seulement d'en rester locataire jusqu'au mois d'octobre prochain; je ne pourrais l'habiter d'ici là, ayant à cœur un voyage en Amérique qui doit compléter mon Odyssée; et vous comprendrez sans peine, j'en suis sûr, combien cette maison coquette et ce joli jardin où les citronniers fleurissent pendant tout le temps de l'été, si vous ne refusez, je crois, que vous n'aimez pas ces belles fleurs, ces massifs embaumés, ces tons de goyaviers et de vignes qui se perdent loin de vous. A mon retour, nous réglerons nos comptes, et nous verrons de nous deux sera le créancier ou le débiteur. En attendant, comme je suis aussi rigoureux que M. Varni en matière de loyer, voici ce que j'exige pour le vôtre: vous me ferez quatre paysages les sites que vous aimez le mieux aux environs de Saint-Tropez.

" Je voudrais bien, madame, ne pas terminer la lettre... Vous souffrez; je ne suis pas heureux; si, dans cette communauté douloureuse je pouvais trouver le droit de ne pas être regardé par vous comme un étranger, je crois que mes peines seraient moins vives, et si je pouvais amoindrir les vôtres, il me semble que je serais presque consolé... Mais ce droit que j'usurpe pour un moment, rien, hélas! ne le justifie. Je suis pour un inconnu, indifférent si je me tais, ou important si je parle... J'arrête donc ma plume, en me bornant à vous rappeler le principal ou platôt l'ami que j'ai écrit cette lettre. Vous savez, madame, qu'il n'est pas de meilleure consolatrice qu'une bonne œuvre; c'en est une que je vous demande; oh! ne me repoussez pas; autrement je croirais que votre douleur n'a pas pitié de une tristesse, que votre isolement n'a pas pitié de ma solitude. Veuillez donc ne point m'accuser de présomption si je vous remercie d'avance, et si je réponds à votre bonté par le respectueux hommage de ma reconnaissance et de mon dévouement.

" Vicomte CHARLES DE VARNI. — Est-ce mieux, cela? dit Charles en présentant cette lettre à Calixte Ermel. Le notaire la lut; arrivé à la dernière ligne, il leva sur M. de Varni un affectueux regard où, à travers une vive expression d'attendrissement et de gratitude, on eût pu démêler peut-être quelque chose de semblable à une arrière-pensée malicieuse. — Merci mille fois, monsieur le vicomte! reprit-il: merci pour la mémoire de mon vieil ami Lazare, merci pour le repos de la pauvre Ludovise! Maintenant, il me paraît impossible qu'elle vous refuse.

La nuit s'était écoulée pendant cette longue causerie; déjà, à travers l'ogive de la petite fenêtre, on pouvait voir s'éteindre peu à peu les étoiles, et la blancheur lactée du matin remplacer dans le ciel bleu sombre de la nuit. — Monsieur le vicomte, dit alors le notaire, n'êtes-vous pas d'avis que le soleil, en se levant, ne doit pas nous trouver en prison! Profitons des permissions illimitées que m'a données Beaucauteuil. Ainsi, une bonne étrenne au gélier, un coup de brosse à nos habits et sortons!

(A Continuer.)

JOLIETTE.

VENDREDI, 19 NOVEMBRE 1875.

PARLEMENT LOCAL.

Les travaux de la session ont commencé réellement mardi par la discussion d'un acte pour amender l'acte des Elections contestées de 1875.

Les principaux de traits de cet acte sont que les procès sur la contestation d'élection d'un membre, seront suspendus trois jours avant la réunion du Parlement, pour n'être repris que trois jours après la clôture de la session.

La troisième clause pourvoit à ce que, dans le cas de manœuvres frauduleuses de la part d'un agent autorisé, ce dernier puisse être condamné à payer solidairement avec le défendeur les frais de la contestation.

Durant la discussion, le principe du bill a semblé admis par tous, et la seconde lecture a eu lieu.

Le bill a été soumis au comité général de la chambre, mercredi.

CONSEIL DE VILLE.

A la dernière séance du Conseil de Ville, M. P. Ed. McConville, a été nommé Conseiller en remplacement de M. le Dr. Boulet dont le siège a été déclaré vacant par suite de 3 mois d'absence des Séances du Conseil.

M. Alfred McConville a été nommé Promaire à la place de M. Boulet.

INFORMATIONS.

Durant les débats sur l'adresse, le Dr. Lafontaine, membra pour Napierreville, a laissé percer le... du libéralisme qui semble le posséder.

Il a eu des louanges à l'adresse de nos meilleurs démocrates; il a rappelé avec bonheur que l'Accair de 1848, inscrivait en tête de son programme, entr'autres réformes, la répartition de la dime, son système (de la dime) est mauvais et dangereux pour les paroissiens qui se trouvent partagés entre leur conscience et leur intérêt a dit le député de Napierreville.

Le bon Dr. donne des espérances pour l'avenir. Aussi il faudra voir quelles réformes il accomplira quand il sera ministre. Au moins ce brave homme a le mérite de la franchise.

Les journaux de Montréal sont remplis de détails sur les circonstances qui ont accompagné l'enterrement de Guibord, le déplacement des troupes, &c. Tout s'est passé paisiblement au milieu d'une foule nombreuse qui s'était portée au cimetière.

Le cercueil, contenant les restes du défunt, de triste mémoire, a été placé sur celui de Mme madame Guibord.

La population catholique de Montréal s'est montrée docile à la voix de son premier Pasteur, qui lui avait recommandé, dans plusieurs lettres, de garder la paix et de laisser la loi civile suivre son cours.

Il faut espérer qu'il ne sera plus question de la triste individualité qui a été l'objet de tant de scandales en ce pays et qui a failli être une cause d'effusion de sang, sinon d'une révolution.

M. Mathew Ryan, de Montréal, a été nommé magistrat stipendaire dans le Nord-Ouest. Il demeurera entre le Fort Pelly et le Fort Ellice.

L'autre magistrat stipendaire, le Colonel McLeod, demeurera près des quartiers de la police montée, à Bely River.

M. L. P. Vallée, Notaire, remplace M. Amyot, comme rédacteur du Courrier du Canada.

M. Martin doit faire aujourd'hui une motion à la chambre locale, à l'effet de savoir du gouvernement s'il a l'intention de faire faire une enquête au sujet de l'administration des affaires dans le bureau des Protonotaires et du greffier de la Cour de Circuit de Montréal.

Le Journal de Québec annonce qu'il apprend de bonne source que le Rév. M. Louis Zéphirin Moreau a été nommé par le Saint Père, évêque de St. Hyacinthe. Cette nouvelle ne surprendra personne et sera accueillie avec bonheur par les fidèles du diocèse, accoutumés de longue main à connaître et à apprécier les talents et les vertus de celui qui, depuis trente ans, a pris une part si active à l'administration du diocèse de St. Hyacinthe.

Les juges de la Cour Suprême ont décidé qu'elle séderait pour la première fois, le 17 janvier prochain, pourvu que la proclamation du gouvernement pour établir sa juridiction soit publiée à temps.

Suncook, N.-Y., 14.—Lepage, qui est accusé d'avoir assassiné Mlle Langmaid, a essayé une seconde fois de s'évader de prison; il avait réussi à s'échapper un des barreaux de fer de sa fenêtre presque au moment, lorsqu'on s'en est aperçu.

LA FLAGELLATION.

Il y a une couple de semaines, les journaux de Montréal annonçaient au pays la faveur insigne dont les journalistes de la métropole avaient été l'objet de la part du Gouverneur. C'était un beau jour pour les hommes de plumes, une espèce de fête de famille dont étaient exclus les journalistes du reste de la Province, y compris les rédacteurs de la Gazette de Joliette et du Journal des Trois Rivières.

Les chances sont toujours pour les gens des grandes villes! M. Payette le digne Gouvier de l'institution susdite, devait, ce jour-là, faire fouetter légalement un prisonnier condamné par l'honorable Juge Ramsay à recevoir vingt coups de fouet. Les choses se firent en règle. Ce ne furent ni les médecins ni les journalistes qui fouetterent la victime; mais un brave officier de Sa Majesté, qui se fait honneur de son nouvel état pour lequel il a toutes les aptitudes voulues, parait-il.

Les médecins ayant été le poix du patient, déclarèrent solennellement qu'il voulait être fouetté. De suite l'homme, mis à nu, fut attaché au gibet et reçut du fouetteur, jaloux dire du chourineur, vingt coups d'un fouet de neuf mâch's, soit cent quatre-vingt coups.

Mais les coups furent administrés avec tant d'abnégation que le dos du martyr en fut quitte pour de nombreuses taches rouges, blanches ou noires. La Minerve nous a appris depuis que le flagellé n'en mourrait point et un rédacteur du Montreal Gazette jaloux prétend que, de son temps, on était fouetté davantage dans les collèges anglais.

Décidément il n'en faut pas plus pour donner à chacun l'envie d'être fouetté.

Vive le fouet! Vive le progrès. C'est à grands coups de fouets que les soldats anglais ont conquis les trois quarts du Globe terrestre!

Mais, tout en félicitant le législateur qui veut faire fouetter les sujets britanniques, pour attester davantage leur gloire et leur liberté, mais tout en partageant les vues des juges Johnson et Ramsay sur l'efficacité du fouet, je me permettrai quelques petites réflexions.

La peine du fouet avait été abolie en 1840-41. Elle a été rétablie en 1869. Il n'y a rien à dire à cela. On parle bien de remettre en vigueur une loi des anciens Perses qui faisait écorcher vif le juge prévaricateur et dont la peau, bien tannée, servait de tapis à son successeur. A la chute de l'empire du Grand Sivas ces peaux furent vendues aux libraires. C'est ainsi que l'on devient utile au genre humain longtemps après sa mort.

Mais on devrait modifier ou amender (1) la loi de la flagellation. En attendant mieux je suggérerais ce qui suit. Le juge devrait prescrire à chaque volée de coups de fouet, afin de mieux veiller à la fidèle exécution de la loi. Le fouetteur devrait être un médecin et la peine, pour être salutaire, devrait être infligée en public.

Quand à l'instrument du supplice il devrait être fourni par la société protectrice des animaux. L'homme de la loi prophète dit être pau au-dessous de l'ange, ne devrait pas être traité plus sévèrement que le cheval.

Je recommande donc le fouet à cheval avec une seule mèche et sans nœuds ni plomb.

Et comme on n'a que peu de foi en ceux qui ont été condamnés à une peine afflictive et infamante, je proposerais de faire l'expérience de la flagellation sur un médecin ou un littérateur, un poète, par exemple, afin d'avoir un récit sûr et croyable de l'efficacité du châtiement. On pourrait aussi exempter les canadiens-français, comme race inférieure, de cette peine, en respectant toutefois le privilège qu'ont les anglais d'être fouettés simultanément ou successivement.

Ce serait, dans mon humble opinion, le meilleur moyen de conserver la bonne intelligence entre la race latine et la race celtique, sans l'intervention de la Cour Suprême.

Si mon conseil est goûté, et suivi, je serai généreux pour nos conquérants, et je demanderai en leur faveur le rétablissement du pilori, l'écartèlement, la fracture des membres, l'abscision des mains et des pieds, la question, la torture, l'incision et la décapitation pure et simple. Enfin je tâcherais de les faire autoriser à s'éventrer comme on éventrait autrefois les papistes en Angleterre et à se brûler à petit feu pour leur rappeler Jeanne d'Arc. Bref je leur ferai accorder tous les châtiements, toutes les peines, toutes les supplices inventés par la barbarie, la cruauté et la malice des hommes dans tous les temps et dans tous les lieux. Homo homini lupus.

C. LÉPINE.

L'Assomption, 11 Novembre 1875.

COUR DE POLICE.

P. C. Louvel, J. P. Le 15 Novembre 1875.

Pierre Boucher dit Barbel, cultivateur de St. Thomas, a été condamné pour ivresse à \$1.00 d'amende et les frais.

LES PRISONNIERS DE CARAQUET.

Sous le titre « Le procès de Gloucester, » on lit dans le Montreal Acadian de jeudi, 11 du courant, arrivé hier:

Enfin le cadre du petit Jury est rempli, et le Procureur-Général peut se féliciter de son succès. Les jurés assermentés de son choix et tels que lui et ses pareils les voulaient. Ce sont tous des protestants, et des protestants au gout et à l'usage de Placide Robert Young et de l'aimable George E. King. Et cela se voit sous la couronne britannique dans un comté dont les cinq-sixièmes de la population sont catholiques.

Tous les jurés catholiques, dit le Freeman, dont les noms ont été, au nombre de cinquante environ, ont reçu l'ordre de se tenir à l'écart, de la bouche des hommes qui agissaient pour la Gouronne. Quand M. Thompson voulut élever la voix contre cet exclusivisme et le caractère de mépris, le procureur-général, disant les rapports, retourna comme suit: « Je vous tiens par la gorge et ne lâcherai les griffes qu'après le procès. » Cent-cinquante petits jurés avaient été sommes, et le procureur général n'a mis qu'un seul des accusés sous procès.

Ce prisonnier n'avait que vingt récusations péremptoires, et le procureur général avait le pouvoir non-seulement de récusier péremptoirement jusqu'à un certain point, et de recuser pour cause, mais encore d'ordonner à tous ceux qu'il lui plaisait d'exclure de se tenir à l'écart, — pouvoir qui, avec une liste aussi nombreuse, lui permettait de rayer virtuellement les noms de ceux qui lui déplaisaient. C'est ainsi qu'il a formé un jury exclusivement protestant pour faire faire d'un accusé contre lequel les amosites religieuses ont été diléguement excitées par une grande partie de la presse.

Il suffit pour le présent de livrer ces faits au public dans toute leur nudité; les commentaires sont au reste inutiles.

M. King et M. Young poussent la haine trop loin. C'est ce qui les tue dans l'opinion publique, et des faits aussi outrageux et aussi bas que ceux que nous venons de citer, ne peuvent manquer de promouvoir.

Comme il fait bon de vivre sous le régime anglais, si vanté par sa justice égale, telle qu'entendue et pratiquée par le procureur général du Nouveau-Brunswick et ses sans-culottes!

LE DISCOURS DE M. THIERS A ARCACHON.

Ce n'est pas en ce siècle que l'on peut parler de la difficulté de tromper les hommes. Tout l'art est d'éloigner la vérité. Ils ne croient pas, mais ils gobent. Le pain du mensonge leur est savé, dit la Bible. M. Thiers est le Boulanger de France qui prépare le mieux ce pain-là. Il le pétrit, l'enfourme, le débite avec un succès constant. Tout le pays en a eu maintes fois d'affreuses nausées et de terribles coliques; rien n'y fait. Evidemment ce qu'il y a de plus utile à l'homme d'état, c'est une réputation de tromper bien établie. Celle de M. Thiers date de cinquante ans. Elle est irrévocable à l'heure présente, c'est l'homme d'Etat qui s'est trompé le plus, mais qui a été le plus trompeur, et qui est le plus trompant. Les discours aux Bordelais d'Arcachon nous semblent son chef-d'œuvre. C'est simple, bien ordonné, plus littéraire que de coutume recouvert d'une peau de bonhomme qui tient presque partout. On est émerveillé quand on songe à l'âge du diable qui parle avec cette fraîche et courante voix. Il faut reconnaître que M. Thiers, usant de toutes les facultés, grandes d'ailleurs, que lui fait son public, se donne pourtant la peine de lui badigeonner la harangue. Elle offre une suite logique et des lieux communs choisis. C'est une pierre blanche, taillée régulièrement, quelquefois peinte en marbre, et non pas ce meillon brut que laissent tomber du haut d'un balcon de cabaret les Amphions des couches nouvelles.

L'orateur part de ce point, qu'il a toujours été un petit ange, quoiqu'on ait souvent dit le contraire, et que Dieu lui ait refusé le physique de l'emploi. Les Arcachonnais du moment en demeurent d'accord. Le plus fort est fait.—Arcachonnais, vous êtes la France!—N'en doutez pas.—J'ai délivré le territoire!—Mais oui.—Je vous ai laissé faire ce que vous vouliez.—Mais oui.—Vous n'avez pas fait la monarchie.—Mais non.—Expliquez cela comme vous pourrez; vous avez fait la république!—Certainement.—Alors que pouvez-vous faire de mieux! La garder!—Il n'y a pas à dire non!—Donc, vive la république!—Vive la république.

Voilà l'absinthe. A ces syllabes répétées dans le lointain avec un certain air connu des Arcachonnais présents: Blique, blique, blique! On entend frémir les vitres; plusieurs se brisent. M. Thiers lui-même n'est plus sans émotion. Il entreprend de rassurer tout le monde et lui-même.

Arcachonnais, il ne faut pas avoir peur! Ce n'est rien. J'ai longtemps parcouru le monde: Eh bien! Je vous assure que l'Europe elle-même n'a pas peur.

Il continue son discours accoutu-

mé depuis le 24 mai. C'est tout, et c'est fait.

Les gens qui écoutaient M. Thiers n'étaient pas venus pour lui répondre, et ceux qui essaieront de lui répondre lui répondront en vain. Il n'a pas dit un mot auquel il n'ait été déjà répondu, mais ses réponses sont usées et épuisées. Il se tient au fait accompli et aux raisons admises: Nous avons la république, donc gardons-la! Nous aimons tant les gouvernements qui durent: Il n'y a désormais que la république qui puisse avoir raison de la république et de ses raisons. M. Gambetta se chargera de la besogne. S'il y faut, M. Naquet et M. Nadier-Nonjeau viendront, assistés de M. Marcou. Quand à vous, Arcachonnais, cela ne vous regarde plus, Blique, blique, blique! Vous l'avez voulu, vous en tâterez, et avant que la dernière vitre tombe, M. Thiers aura fui. Il ira attester de nouveau aux souverains de l'Europe combien la France est sage et leur demander des alliances, à moins qu'ils ne soient déjà venus nous les imposer ou solliciter la nôtre.

Le Temps, prosterné et pâmé devant le discours d'Arcachon, a un joli mot pour exprimer son ravissement: Ce grand patriote, dit-il, qu'il y a la France de ne pas laisser insulter « l'immortelle Révolution de 89, a su rejoindre les convictions de sa vieillesse avancée aux principes qui furent l'honneur de sa jeunesse. » On ne peut mieux dire, et nous adhérons au compliment.

Bien plus, nous nous en oterions volontiers la pointe d'épigramme. Entre la jeunesse, l'âge mur et la vieillesse de M. Thiers, nous ne voyons point, quant à nous, de lacune. Sa vie paraît partout éclatante de la chose qu'en fait l'honneur.

LOUIS VEUILLOT.

FAITS DIVERS.

LA TEMPÉRATURE.—est excessivement froide depuis quelques jours. Jeudi matin le mercure est descendu à zéro, c'est-à-dire, trente degrés au dessous du point de congélation. La glace est solide sur la rivière l'Assomption plus haut que Joliette. Les chemins ne sont pas beaux pour les voitures d'hiver; cependant il est presque impossible de se servir, à la campagne, de voitures à roues.

LE MEURTRE DE LA RUE STE. MARIE.

Vers dix heures, hier matin, le coroner Jones commença l'enquête sur le cadavre de Frank McHugh, qui a été tué avant hier soir, dans la maison de Pierre Calcot, située sur la rue Ste. Marie.

Pierre Calcot, qui a été arrêté comme coupable du fait, assistait à l'enquête; il est français d'origine, solidement bâti et de grandeur moyenne. Il ne paraissait pas ému, au contraire il paraissait jouer le rôle d'un homme qui a fait son devoir.

Le premier témoin, Patrick Coyle, a déposé comme suit:

Je connaissais le défunt Frank McHugh. Dans la soirée du 14 courant, le défunt John Douglass, John Ryan, Thomas Flynn, John Murray et moi nous nous rendîmes dans la maison d'un français du nom de Pierre Calcot, situé sur la rue Ste. Marie, plus bas que la traverse de Longueuil, près de l'ancienne barrière. Nous avions pris de la boisson, mais nous n'étions pas ivres. En frappant à la porte elle fut ouverte par quelqu'un en dedans, et nous entrâmes tous dans la maison où je vis deux femmes et deux hommes. L'un de ces hommes était Jean Charbonnel et l'autre était Pierre Calcot, qui nous reçut amicalement. J'identifie ce dernier.

Pierre Calcot alla dans une autre chambre et sortit avec son fusil; tout était tranquille alors dans la maison. Personne ne s'était querellé et ni le prisonnier ni aucun de ses compagnons n'avait fait de menaces. Je ne puis dire quelles étaient les intentions de Calcot. Lorsque je le vis sortir avec cette arme, je la lui enlevai des mains et la jetai sur le parquet. Il me frappa deux fois avec son poing et je tombai à terre.

Le prisonnier ramassa le fusil, je m'en emparai de nouveau et le pria de rester calme.

Charbonnel dit: «Tirez et je vous en dirai ce que j'en pense.»

Le fusil étant exhibé, le témoin dit qu'il est semblable à celui que le prisonnier tenait à la main.

Je tenais le canon du fusil et le prisonnier le tenait par la crosse. Tandis que le prisonnier le tenait ainsi à la hauteur de la hanche, le coup partit. Je n'ai point eu connaissance que le prisonnier ait armé le fusil. Le défunt qui se tenait près de la porte qui conduit dans le passage, reçut toute la charge dans l'abdomen.

Nous sortîmes tous de la maison avec le défunt. Lorsque le défunt fut blessé, il ne prononça pas une parole. Le prisonnier commença à parler en français, mais je ne l'ai pas compris.

Après avoir marché pendant quelques instants, le défunt dit qu'il se sentait faible, et nous entrâmes chez le Dr. Mount qui examina la blessure. Le défunt ne parla pas de ce qui était arrivé, mais demanda à voir un prêtre qu'on envoya chercher. Je l'ai revu plus tard chez son père.

En réponse à un des jurés, le témoin dit qu'ils l'ont point vu dans la maison du prisonnier et que ce

dernier n'avait aucune raison pour tirer sur eux.

Transquestionné par le prisonnier, le témoin répond comme suit: C'était la seconde fois que j'entrerais dans votre maison. J'y suis allé pour rencontrer des femmes. On ne refusa pas de nous ouvrir la porte et une fois au dedans, je ne suis pas allé près de la chambre à coucher. Je ne vous ai point entendu nous ordonner de sortir. Je ne vous ai point frappé, ni avant ni après que vous ayez tiré à ma connaissance. Je n'ai frappé personne. Je ne suis point sorti de l'appartement avec le fusil et je n'ai point vu deux personnes se jeter sur vous.

Après quelques autres questions peu importantes de la part du prisonnier, la déposition du témoin est close.

Le Dr. Mount étant appelé, décrit les blessures que le défunt a reçues et ajoute que ce dernier lui avait dit que c'était un homme qui demeurerait dans la maison de pierre, qui avait tiré sur lui. Le défunt a dit de plus qu'il n'avait point vu dans cette maison et que c'était le prisonnier qui avait commencé la querelle. Le défunt ne connaissait pas le nom du propriétaire de cette maison, mais il l'avait désigné comme étant un français.

Le Dr. Perrigo corrobore le témoignage qui précède, quant à ce qui a trait à la nature des blessures, etc.

Le défunt lui a dit que le prisonnier tenait le fusil lorsque le coup est parti, mais il n'a pu dire si le prisonnier l'avait déchargé à dessein.

Le témoin a demandé au défunt à deux ou trois reprises si le prisonnier avait tiré intentionnellement. Le défunt a toujours donné la même réponse, c'est-à-dire que le fusil était entre les mains du prisonnier, mais qu'il ne savait pas qu'il avait déchargé.

Le témoin décrit ensuite l'examen post mortem qu'il a fait avec le Dr. Mount en présence du coroner.

Dans la blessure on a trouvé environ une once de plomb de toute grosseur, depuis le No. 5 au No. 8.

Cette blessure était la seule marque de violence que portait le cadavre.

L'enquête fut ensuite ajournée.— Bien Public.

NAUFRAGE.—Les désastres maritimes se succèdent avec une rapidité alarmante. Un télégramme de Halifax, en date du 14 novembre nous apprend la nouvelle suivante:

Halifax, 14 novembre 1875.

Le steamer Albert, de Pictou, arrivé ce matin des Isles de la Magdeleine, rapporte que le navire Calcutia, parti de Québec pour Liverpool, le 4 du courant, a fait naufrage sur la Grosse Isle, dimanche dernier. Vingt deux hommes de l'équipage et une dame, qui avait pris passage à bord de ce navire, se sont noyés. Il n'y a que le capitaine, trois matelots et un mousse qui ont réussi à se sauver.

UN COUP DE FEU.—Vers dix heures hier soir, le sergent de la police Bouchard, de la situation Gain, s'est rendu en toute hâte à la station Centrale pour annoncer qu'un meurtre venait d'être commis dans une maison de la rue Ste. Marie, près d'Hochelaga. Les officiers de police se sont immédiatement rendus sur les lieux et ont entouré la maison où s'était commis le crime. Comme on leur refusait l'entrée, ils furent obligés d'enfoncer deux ou trois portes. Ils arrêtèrent un nommé Calchas et plusieurs femmes. Ils trouvèrent un individu du nom de McCue, qui avait reçu un coup de feu à bout portant dans l'abdomen. Le Dr. Mount fut immédiatement appelé et constata que la blessure que McCue avait reçue, était des plus graves.

Voici quelques détails sur cette terrible affaire:

Calchas et les personnes qui ont été arrêtées avec lui, disent que sept ou huit individus sont entrés dans la maison où ils se trouvaient. On voulut mettre ces visiteurs à la porte, et ils refusèrent de sortir. Ils s'élevèrent alors une bagarre. Calchas prit un fusil de chasse qui se trouvait à sa portée et tira à bout portant sur McCue.

Etrange coïncidence, le crime dont nous venons de relater brièvement les circonstances, a eu lieu dans la maison même où Pothier a commis un meurtre l'hiver dernier.

Vu l'heure avancée à laquelle cette nouvelle nous arrive, nous sommes obligés de remettre à notre prochaine édition un rapport plus détaillé.—B. Public.

QUÉBEC.—On lit dans le Journal de Québec:

Nous apprenons avec chagrin qu'un respectable cultivateur des Grondines, M. J. B. Pérusse, est disparu depuis mardi, et sa famille est dans la plus grande inquiétude. Quelqu'un dit l'avoir vu dans la soirée de mardi sur le marché de la Basse-Ville, et depuis on ne peut retrouver ses traces. Voici son signalement: Âgé de 58 ans, grandeur environ 5 pieds et 8 pouces, cheveux noirs, grandes barbes grisonnantes, des pantalons d'étoffe grise du pays, habit de drap noir, chemise de laine caraculée noire et grise, cravate noire, bottes de cuir rouge, deux scapulaires noir et bleu.

ARTHABASKA.—Corbeau, l'un des prisonniers échappés de la prison d'Arthabaska a été capturé par

le constable Gaudet, à Richmond. Il paraît que Dubois, son complice d'évasion, est aussi dans les environs de cette place.

Corbeau dit qu'il s'est évadé vers quatre heures du matin et qu'il est allé à Lévis, où il a passé la nuit dans le fenil de M. Ant. Gagnon. Ce n'est qu'à la nuit, lorsqu'on le croyait déjà loin, qu'ils se mirent en route.

C'est un M. Bilodeau de ce village qui découvrit Corbeau à l'hôtel Noël, dimanche matin, et c'est à lui, croyons-nous que devront revenir les \$50 promises.

ÉNIGME.—Des personnes dignes de foi, nous assurent qu'on expose ces jours-ci, à Lévis, un enfant de trois ans seulement, et qui pèse le poids de 150 livres. Pour peu que cet enfant montre un peu de poids proportionnellement à mesure qu'il avancera en âge, grand Dieu, que sera-t-il à vingt ans? Cet enfant vient d'une des paroisses du sud, dont nous ignorons le nom.

Décidément la génération qui nous arrive menace d'être de la race des géants d'autrefois. Dimanche dernier, à St. Roch on baptisait un enfant, qui pesait 22 livres, bon poids.

INCENDIE DU CITY OF WACO.—Une dépêche de Galveston, Texas, en date du 9 courant nous apprend que le steamer City of Waco a brûlé dans le havre de Galveston. Cinquante personnes y ont perdu la vie.

Voici cette dépêche:

Ce steamer ayant brûlé jusqu'à la ligne de flottaison, sa coque a sombré dans sept brasses d'eau, mardi à 1 heure de l'après-midi. La perte du navire est totale, ainsi que celle de la cargaison, qui consistait en chaussures, épices, tabacs, pétrole et autres articles, et dont la valeur était d'environ \$100,000.

Au rapport de témoins oculaires, toutes les chaloupes du City of Waco ont été mises à l'eau, une seule exceptée retenue dans le grément. Le second du navire Fusiyama, qui était mouillé à un quart de mille du Waco a vu passer vers les trois heures du matin une chaloupe entraînée rapidement vers l'ouest, mais il ignore combien il y avait de personnes dedans. Un bateau pilote resté au large toute la journée de mardi est entré à Galveston à 7 heures du soir sans apporter de nouvelles. Un cultivateur demeurant près de la passe Saint-Louis a vu passer une petite embarcation, mais sans pouvoir distinguer s'il y avait quelqu'un dedans. Le remorqueur Buckhorn, rentré à Galveston à 7 heures et demie du soir après avoir croisé tout le jour en vue de la côte s'est informé auprès des divers navires mouillés dans la rade, mais il n'a obtenu de renseignements que du Fusiyama. Les officiers de ce navire, quand ils ont vu passer ce qu'ils ont supposé être un radeau, ont essayé de mettre une de leurs chaloupes à la mer, mais avant que l'opération fut terminée le radeau présumé avait disparu. Il y a lieu de croire que l'objet flottant aperçu par ces officiers n'était pas un radeau, mais une portion des mâts à demi consumés du Waco, auxquelles adhéraient des lambeaux de la voile. Ces mâts ont été rencontrés par le Buckhorn, mais il n'a pas trouvé trace des chaloupes, bien qu'il ait poussé jusqu'à 20 milles au large.

A 8 heures du soir, un autre steamer le Chinton venant d'Indianola, est arrivé à son tour à Galveston, mais sans apporter de nouvelles.

Les bateaux de sauvetage du Waco étaient pourvus d'eau, mais on ne pense pas qu'on ait eu le temps de prendre d'autres provisions. On fait beaucoup de conjectures sur l'origine de l'incendie. La croyance la plus générale est que la fondre est tombée sur le Waco et a mis le feu au pétrole qui formait le chargement du pont.

L'impression commune à Galveston, mardi soir, était que les passagers et hommes d'équipages du City of Waco ont péri jusqu'au dernier. Cette opinion, naturellement, n'est pas partagée par la compagnie. Hier matin elle exprimait hautement la confiance que la journée ne se passerait pas sans qu'on eût appris que toutes les personnes réfugiées dans les chaloupes ont été recueillies saines et sauvées aux environs de Galveston.

L'enceinte de Jérusalem est sur le point d'être démolie, tel serait le projet du gouvernement turc. De précieux souvenirs religieux et historiques sont attachés à ces antiques murailles. Sur plusieurs centaines de mètres de longueur, l'enceinte actuelle de Jérusalem repose sur les bases solomonniennes ou hérodiennes, à ce point de vue elle nous est précieuse. Du côté de la vallée de Josaphat, c'est-à-dire du côté oriental, la muraille servait d'enceinte au temple et à la ville. Les énormes blocs qu'on y voit encore en témoignent. Ils ont donc été entendus les chants de fête du peuple juif et ses lamentations: devant eux ont passé les soldats d'Assyrie, de l'Egypte et de Rome; ils ont senti les coups de bélier et des autres machines de guerre qui ne vinrent jamais à bout de leur résistance; c'est sur eux enfin que s'arrêtèrent quelquefois les regards du Sauveur Jésus, gigantesques reliques pour le chrétien et pour l'ami de l'antiquité.

MISE A PLOT DU VANGUARD.—Le colonel John E. Gowen, de New-York, ayant été officiellement invité par l'Amirauté britannique à faire une

proposition pour la mise à flot de la frégate cuirassée le Vanguard, coulée à fond près de Wicklow Head, un reporter du Sun a eu une entrevue avec lui au moment où il écrivait sa réponse télégraphique au Lord Amiral.

Colonel, dit le reporter, le Sun serait flatté de connaître la nature de l'invitation qui vous a été faite par l'Angleterre? Cette invitation, répondit le Colonel, m'a été faite officiellement et directement par le secrétaire de l'Amirauté Britannique, parce que les ingénieurs anglais n'osent pas tenter l'entreprise, ou bien parce qu'ils ne se sentent pas à la hauteur de la tâche.

Les anglais, comme nation, sont les meilleurs ingénieurs de l'univers, tant qu'ils auront quelqu'un pour tracer et diriger leurs travaux, mais ils ne sont pas imbus de cet esprit d'individualité progressif et hardi des américains qui les porte à accepter personnellement des responsabilités et des risques extraordinaires. La presse anglaise, et notamment le Times de Londres, ont traité de ridicule l'idée de mettre à flot le Vanguard. Ils trouvent que le gouvernement a fait un acte de stupidité inqualifiable en invitant un américain à entreprendre ce qu'un anglais a été incapable de faire. Je suis persuadé que je puis accomplir la tâche et ma persuasion est basée sur les résultats d'entreprises analogues que j'ai déjà menées à bonne fin. J'ai préparé des plans pour la mise à flot du Vanguard. Je prétends n'avoir rien inventé de nouveau dans ces plans, parce que je ne crois pas qu'une personne puisse réellement inventer quelque chose. Mais je prétends que l'application des vieilles méthodes et le développement de principes connus sont entièrement de mon invention. La possibilité d'exécution est hors de question. J'ai remis à flot 78 vaisseaux pour le gouvernement russe dont le poids était d'environ 500 tonneaux et avec le même mécanisme agrandi j'aurais pu lever un poids de 20,000 tonneaux.

Plus tard, j'ai fait le plan d'un mécanisme pour transporter des vaisseaux à travers la barre du Mississippi à son embouchure où j'avais un pouvoir éleveur de 25,000 tonneaux. Le général McLellan et le général Humphries, ingénieur en chef des Etats-Unis, ont été témoins de l'efficacité de mon mécanisme. Le Vanguard n'est pas dans une position plus difficile que les vaisseaux russes dans la rade de Sebastopol. La profondeur de l'eau où le navire est coulé pour moi n'est pas une objection sérieuse. Quelle est la pesanteur du Vanguard?

Huit mille cinq cents tonneaux. Combien faudra-t-il de temps pour le remettre à flot? Environ quinze jours, lorsque le mécanisme sera préparé.

Colonel, à quelles conditions feriez-vous l'entreprise? Je proposerai au gouvernement anglais de payer tous les frais et le coût du mécanisme. Pour construire ce mécanisme il faudra de £75,000 à £100,000.

Lorsque la frégate aura été remise à flot, les matériaux et le mécanisme vaudront 25 par 100 du prix qu'ils auront coûté. Je surveillerai personnellement la construction du mécanisme et la mise à flot du navire. Le gouvernement anglais me paiera ensuite les honoraires qu'il lui plaira. Je ne veux pas faire de l'argent par l'opération. Je veux seulement prouver aux Anglais ce que peuvent faire le talent et l'énergie des Américains.

Qu'avez-vous reçu des gouvernements Européens en reconnaissance des services que vous leur avez rendus comme ingénieur? J'ai été fait chevalier par le Czar de Russie, l'Empereur de France, le Roi d'Italie et le Sultan de Turquie pour avoir remis à flot la flotte russe, mais je vous assure que ces honneurs n'ont pas éveillé un sentiment d'égoïsme chez moi.

TRISTE MORT.—Le coroner Jones a tenu, hier matin, une enquête sur le corps de Mary Glen, épouse de Thomas McKay, âgée de 54 ans, résidant sur la rue des manufacturiers. Pointe St. Charles. La défunte était adonnée à l'ivrognerie et pendant la nuit de jeudi dernier, elle était assise près d'une table sur laquelle était placée une chandelle allumée. Elle était ivre et demandait à son mari de lui apporter de la boisson. Le mari, vers sept heures, se retira dans sa chambre à coucher et s'endormit. Vers six heures, il fut éveillé par une fumée qui commençait à l'aptyxier. Il se leva et trouva sa femme étendue sur le plancher et entourée de flammes. Il réussit à éteindre le feu, mais la malheureuse était tellement brûlée qu'elle mourut vendredi matin. Le jury a rendu un verdict en conformité aux faits ci-dessus relatés.—Idem.

Aphorismes détachés, très détachés, du Manuel de l'homme bien élevé, du Tintamarre. Si l'on arrive en retard à un dîner, on doit, en prenant place à table, s'informer auprès de son voisin des mets qui ont été servis, afin de pouvoir réclamer si le domestique en saute.

On ne déploie jamais entièrement sa serviette et on la laisse sur ses genoux..... afin de ne point tacher, en mangeant, les bouts de sa cravate.

Le parfait bon ton est même de se la faire étendre sur le dos par un domestique. Il est inutile de fourrer dans sa poche et d'emporter chez soi la serviette que l'on vous a confiée si l'on ne doit pas revenir dîner dans la même maison assez souvent pour apparaître au moins la demi-douzaine. Si, à table, vous avez une conversation animée avec votre voisin, ne restez pas avec votre couteau à la main. Un œil est bientôt crevé..... et ça pourrait se trouver en des vôtres. Ne remuez pas vos pieds sur la table. Ni dessous non plus. On ne doit rien mettre dans sa bouche lorsqu'elle est pleine.

On rapporte le fait suivant d'un ministre protestant. Pat venait lui demander de le marier. —Mais Pat, pour-quoi n'avez-vous pas été trouver le prêtre catholique? —Je l'ai fait, Votre Révérence, mais il m'a dit d'aller au diable, et je suis venu vous trouver!

—On se s'étonner du haut prix auquel se négocient les actions des Compagnies d'assurance contre l'incendie en Angleterre et aux Etats-Unis, lorsque le compte rendu de leurs opérations fournit chaque année au Gouvernement montre que les deux cinquièmes des primes payées par les assurés forment le profit des Compagnies après déduction des frais de gestion. La Compagnie Stadacona, No. 13 Place d'Armes, Montreal, Compagnie Canadienne, par la modicité de ses primes, réduit le profit des opérations d'assurance contre l'incendie, à des proportions plus justes pour l'assuré.

—On se s'étonner du haut prix auquel se négocient les actions des Compagnies d'assurance contre l'incendie en Angleterre et aux Etats-Unis, lorsque le compte rendu de leurs opérations fournit chaque année au Gouvernement montre que les deux cinquièmes des primes payées par les assurés forment le profit des Compagnies après déduction des frais de gestion. La Compagnie Stadacona, No. 13 Place d'Armes, Montreal, Compagnie Canadienne, par la modicité de ses primes, réduit le profit des opérations d'assurance contre l'incendie, à des proportions plus justes pour l'assuré.

### MARCHANDISES D'HIVER!

CAMILLE LABRECHE

INVITE SES AMIS et le public en général à venir voir son nouveau choix de

Marchandises d'Hiver

Beaver à Capot, Draps de lit, Couverts à Capot, Tapis à parloir, Patrons Nouveaux de Casimir Français, Imitation de Pelletterie. Valant jusqu'à VINGT PIASTRES la verge, Hards faites, Casque de Pelletterie de tous les goûts, Casque en Imitation, Chapeaux de Feutre pour Dames.

Nuages en Masse à bon Marche

Coton jaune 1 verge de large pour 8 cts. Indienne garanti pour 9 à 10 cts. Wincey de 6 cts à 10 cts. Alpaga noir valant 30 cts pour 2 cts. Hottes à Robe de 15 cts à 30 cts.

Ainsi M. LABRECHE est décidé de profiter du temps des ventes d'ici au 1er Janvier. Venez et vous achetez. Ces Marchandises ont été achetées tard express pour avoir à meilleur marche.

Joliette, 12 Novembre 1875.

### AVIS.

Le Soussigné donne Avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée pour lui ou en son nom, sans un ordre écrit de sa part, répudiant tout engagement fait en son nom par qui que ce soit, sans tel ordre signé par lui. WILLIAM J. POPE. Joliette, 2 Novembre 1875.

### AVIS.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE. Québec, 19 Octobre 1875. Il est donné avis que, conformément à la 50<sup>e</sup> article de l'Assemblée législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le ou avant le 18 Novembre 1875.

G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Leg.

### BOIS DE CONSTRUCTION A VENDRE.

M. ANTOINE GAUDET, offre en vente une quantité considérable de bois de construction, de charpente et autres, de toute dimension, de 20 à 33 pieds de longueur; aussi

Planches, de pin, d'épinette, Lattes, Bardoues, Porches, Bois de Colombages, etc., etc., etc.

Les personnes désireuses de faire aucun achat de quelque quantité de bois, gagnent beaucoup en me donnant leurs ordres et de voir, avant le commencement de l'hiver. Les ordres, devis et commandes peuvent être reçus tous les jours à Joliette, chez M. George Leclanc, hôtelier, ou chez le soussigné, au Lac Ouareau, St. Jacques. Termes faciles, conditions libérales. ANTOINE GAUDET. Commerçant de bois. Joliette, 21 sept. 1875.

### CORBILLARD CERCUEIL ET VOITURES.

M. OCTAVE CHARTIER, Carrossier, de la Ville de Joliette, prend la liberté d'annoncer au public qu'il tient constamment

UN CORBILLARD, pour les adultes. —Aussi:— UN CORBILLARD, pour les enfants.

M. CHARTIER se chargera de conduire son Chariot, à l'empyète, soit à Joliette soit dans les autres paroisses, à des Conditions libérales.

M. CHARTIER tiendra aussi, des cercueils de toute description que l'on pourra se procurer à des prix avantageux. M. Chartier profite de cette occasion pour rappeler à ses pratiques et au public qu'il a toujours un assortiment varié de voitures d'hiver et d'été, de toutes sortes, wagons, barouches, buggies, carrioles, sleigh, etc., etc., que l'on peut voir et examiner à son nouveau magasin de voitures faites,

RUE ST. PIERRE JOLIETTE. Termes faciles, —conditions libérales, prix réduits. OCTAVE CHARTIER. Joliette, 28 Oct. 1875.

### NOUVEL ETABLISSEMENT

J. Fern. LANDRY TAILLEUR

COIN DES RUES ST. BARTHELEMY ET NOTRE DAME. [Porte voisine de M. Jos. Landry, Menuisier]

M. J. F. Landry laisse savoir à ses amis et au public en général qu'il est prêt à prendre toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés.

Tous ouvrages garantis et sans supérieurs pour la justesse et l'élégance. Toutes commandes exécutées sous le plus court délai. Joliette, 6 Septembre 1875.

### MAGASIN DE FER

TENU PAR AIME RIOPEL

Place Lavaltrie EN FACE DU MARCHE JOLIETTE.

M. AIME RIOPEL a l'honneur d'informer le public en général qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE FER comprenant un assortiment général varié de

For Chaudrons Clous à planche Acler Bouillottes Clous à cheval Charbons Potes Clous à bardeau Haches Scies Bêches Adzeaux Serpes Ustensiles de cuisine, etc., etc.

Specialité d'Outils. Les menuisiers, charpentiers, les forgerons, et les cultivateurs trouveront toujours chez M. Riopel les articles ci-dessus à des PRIX AVANTAGEUX. Joliette, 10 Mai 1875.

### Attention! Attention!

Par la vigilance et la ponctualité avec laquelle on est servi chez

J. J. PROVOST COIN DES RUES

St. Charles Borromée et Notre Dame

Il semble que le perron est baissé de deux degrés, au moins, car on ne peut aller ailleurs, en suivant la foule qui toujours entre et sort comme si le perron n'était plus un obstacle. Mais c'est curieux, dit Paul à Jean, il ne nous traite pas. Non, dit Jean, ne sais-tu pas que c'est un scandale à présent?

Mais en revanche, il nous vend des liqueurs si pures, de la bonne fleur, du bon Café, du bon Poisson, du bon Thé, du bon Café, de toutes sortes de Groceries à si bon marché et sans nous tromper, que l'on épargne beaucoup en achetant chez lui. Il n'a pas cessé non plus d'acheter les Grains de toute sorte ainsi que la Farine d'avoine, et il paie toujours le haut prix. En ce cas, continuons de l'encourager.

Merci d'avance, Messieurs, et venez me voir. J. J. PROVOST. Joliette, 20 Avril 1875.

### ATTENTION. Magasin de Chaussures.

L. MENARD

A l'honneur d'annoncer au public qu'il transporté son établissement dans la maison en briques de Madame Lefortune, RUE NOTRE DAME.

On y tiendra constamment l'assortiment le plus considérable de CHAUSSURES —CONSTANT EN— BOTTINES de toutes sortes pour Dames et enfants, Bottes, Congress, Souliers pour Hommes,

qu'il peut vendre à BRES BAS PRIX. L. M. fait les chaussures à ordre et exécute promptement les ordres qui lui sont données. Ouvrage garanti. Joliette, 8 Juin 1874.

### A. CORNELLIER & FRERE

Ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, qu'ils viennent d'ouvrir un magasin d'épicerie de toutes sortes à l'ancienne Place d'Armes de

E. CORNELLIER (Près de l'Hotel Deschamps) RUE NOTRE DAME

LEUR ASSORTIMENT CONSISTANT EN Groceries, Provisions, Vins et Liqueurs

de toutes sortes, est des plus variés et des mieux choisis. Messieurs les Hoteliers de la ville et de la campagne sont spécialement invités à venir visiter leur établissement qui est des plus considérables et pourront se convaincre de la modicité des prix. Joliette, 15 Avril 1875.

### C. E. PARISEAU

MAGASINS DE MEUBLES 449 Rue Notre-Dame MONTREAL.

Une collection variée de Meubles de tous les prix et de toutes les Descriptions. Mai 1875. —aa— hips—13

### Ls. G. MARTIN

Architecte 13 Rue St. Lambert MONTREAL. 18 Décembre 1873.

### PHARMACIE CANADIENNE

(ETABLIS EN 1872.)

M. LOUIS ROBITAILLE a l'honneur d'annoncer que le 1er Mai courant il a transporté son établissement dans la bâtisse ci-dessus occupée par M. G. E. Panetton, épicer, porte voisine de la Banque d'Edouard.

M. L. Robitaille profite de la circonstance pour remercier ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'ils ont bien voulu accorder jusqu'à présent à la Pharmacie Canadienne et prend la liberté de solliciter la continuation de leur patronage à l'avenir.

Outre un assortiment varié de drogues, médecines patentées, parfums, objets de fantaisie et de toilette, teintures, savons, essences et sirops assortis, etc., etc., le soussigné offre en vente une quantité considérable de

Graines d'oignon, de Trèfle de l'Ouest, de Rowdon, de Rave, de Navet blanc et jaune, de Betteraves, de Carottes, de Choux, de Choux de Stam, de Tabac, etc., etc., etc.

Aussi—un assortiment complet de graines de fleurs. Toutes graines importées directement des meilleures maisons anglaises, françaises et américaines sont offertes aux acheteurs avec les meilleures garanties.

M. les médecins et marchands de la campagne trouveront avantageux de faire leurs achats à la PHARMACIE CANADIENNE car ils seront toujours sûrs de trouver à cet établissement les meilleurs articles aux prix les plus modérés.

Les ordres et commandes seront remplis avec précision et sous le plus bref délai. M. L. Robitaille est agent pour les préparations médicinales suivantes: Sirop de gomme d'épinette rouge de Gray Pastilles Bronchiales du Dr. Nelsol Baume Samaritain de Wood Sirop Princeps pour les enfants Remède Chinois pour la coqueluche Salspareille de Duncan.

PLACE-LAVALTRIE, EN FACE DU MARCHE. Joliette, 16 Avril 1874.

### ASSUREZ-VOUS A LA STADACONA

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE. DIRECTION DE MONTREAL: Thomas Wortman, Sec. Maurice Guillet, Sec. Geo. DeFonville, Sec. Thomas Tiffin, Sec. Amable Jodoin, Sec.

### UNE COMPAGNIE NATIONALE

BUREAU PRINCIPAL, QUEBEC. SUCCEURSALE: 15 PLACE D'ARMEES MONTREAL. C. O. FERRAULT, Sec. & Gérant, District de Montreal.

La meilleure preuve du développement de la richesse dans un pays est la formation de larges compagnies formées par les accumulations de l'épargne. Au Canada, l'établissement récent de la compagnie d'assurance contre l'incendie La Stadacona, dont l'office est No. 13, Place d'Armes, à Montréal, est un symptôme bien marquant de la production de la richesse. Cette compagnie formée de Capitales Canadiennes rend raide de sa naissance parmi les entreprises auxquelles le public accorde son patronage.

Prenez le rapport fait chaque année au Gouvernement par les Compagnies d'assurances de leur situation. Voyez celles dont les pertes en suspens ou les pertes constatées sont le moins nombreuses et vous reconnaîtrez à l'instant même, et les meilleures compagnies et celles que le public favorise le plus. Parmi ces compagnies que leur promptitude dans le règlement des sinistres désigne à la faveur, la Stadacona, Compagnie d'assurances contre l'incendie No. 13 Place d'Armes Montreal a pris place.

P. E. McCONVILLE Agent Pour les comtés de Joliette, Montcalm et l'Assomption Joliette 1er avril 1875

### Compagnie d'Assurance "LA ROYALE CANADIENNE"

Reclamations Reglees et soldes sous le plus court delai. GARANTIES INCONTESTABLES

CAPITAL, \$6,000,000 FONDS DISPONIBLES, PRES \$1,200,000

DIRECTEURS: J. F. SINCENNES, Directeur "La Banque du Peuple." JOHN OSTELL, Directeur "La Nouvelle Compagnie du Gaz." ANDREW WILSON, Directeur "La Nouvelle Compagnie du Gaz" et "La Compagnie des Chars Urbains." M. C. MULLARKY, Président "Le Crédit Foncier du Bas-Canada." J. ROSAIRE THIBAUDEAU, Directeur "La Banque Nationale." W. F. KAY, Directeur "Banque des Marchands du Canada." ANDREW ROBERTSON, Vice-Président "Chambre de Commerce de Montreal et de la Chambre de Commerce de la Puissance." DUNCAN MCINTYRE, de Messrs. McIntyre, French & Co., Negotiants. HUGH MACKAY, de MM. MacKay & Frère, Negotiants.

OFFICIERS: Président: J. F. SINCENNES. Vice-Président: JOHN OSTELL. Gérant Général: ALBERT PERRY. Secrétaire: ARTHUR GAGNON. Gérant de la Marine: CHS. G. FORTIER. Sous-Gérant: DAVID L. KIRBY.

Assure toute description de risques contre le feu, Carpacons et Coques de la navigation intérieure; aussi Carpacons océaniques et frêts sur les steamers et vaisseaux à voile, de première classe.

Bureau principal: 160, rue St. Jacques, Montreal CHARLES B. H. LEPROHON, Agent à Joliette. BUREAU: COIN DES RUES St. LOUIS & St. JOSEPP Joliette, 5 Mai 1875

### PROTECTION ABSOLUE.

MEILLEUR MARCHE QUE L'ASSURANCE

TOUJOURS PRET

TRIOMPHE!!! TRIOMPHE!!!

La nouvelle machine améliorée (Babcock), dont le plan est ci-dessus, est le meilleur et le plus sûr extincteur du feu. Des milliers de propriétés ont été arrachées à l'incendie par cette machine et des millions de piastres ont été ainsi sauvés et éparpillés aux propriétaires. La (Triumph) devrait se trouver dans toutes les maisons de quelque valeur, à la Ville comme à la campagne et inévitablement dans toutes les Communautés, maisons de Fabriques, etc.

J. U. FOUCHER, Agent à Joliette. Joliette, 3 Mai 1875.

### HOTEL DUGAS A VENDRE:

En face du Marche JOLIETTE. M. ABEL DUGAS vient d'ouvrir dans une des grandes maisons de M. Jos. Foutu, —EN FACE DU MARCHE— porte voisine du Bureau du Télégraphe.

UN HOTEL fort recommandable AUX VOYAGEURS et au public par ses chambres nombreuses, ses tables bien servies, ses liqueurs variées et choisies. Des chars à l'Hôtel Dugas, passage gratis. Bonnes voitures au besoin —Grandes Ecuries. Joliette, le 18 1875.

1. Un emplacement de 45 pieds de front sur 4 arpent de profondeur, situé sur la rue St. Barthelomy, en la Ville de Joliette, bâtie de maison et dépendances.

2. Un emplacement situé au même endroit et voisin du premier, comprenant 45 pieds de front sur 4 arpent de profondeur, bâtie d'une boutique de Tanneur avec tous les agrès et accessoires. L'acquéreur pourra acheter, en même temps que le dernier lot, une quantité d'écorce suffisante pour la tannerie durant une année d'opération.

Pour les conditions s'adresser au propriétaire soussigné. BENJAMIN GOULET, Joliette.

Atelier Typographique

DE LA

"Gazette de Joliette."

ON EXECUTE

A CE BUREAU

TOUTES SORTES

D'IMPRIMES

TELS QUE

LES BREVETS

CARTES D'AFFAIRES ET DE VISITES.

LETTRES FUNERAIRES.

BLANCS DE COMPTES.

BILLETTS DE BANQUE.

CIRCULAIRES.

AFFICHES.

PROGRAMMES.

BLANCS D'AVOCATS

ET POUR

NOTAIRES.

ETC., ETC.

MM les Greffiers ainsi que MM les Secrétaires des Municipalités trouveront aussi toutes les formules de Blancs dont ils ont besoin.

LE TOUT

IMPRIME SUR BON PAPIER

ET A DES

PRIX TRÈS REDUITS

BLANCS A VENDRE

A U

Bureau de la "Gazette"

POUR LES AVOCATS :

Blancs de Mémoire de Frais—Lettres d'avocats—Subpoenas—Affidavits pour Saisie-Arret avant Jugement—Affidavits pour obtenir Jugement—Déclarations pour Saisie après Jugement—do avant Jugement—Déclarations sur compte et sur billet—Conclusions de déclaration hypothécaire—Oppositions—Comparation—Avis de Requêtes pour obtenir un Writ de Certiorari—Déclaration pour Saisie—Revendication et Affidavit—do pour Saisie-Gagerie.

POUR LES NOTAIRES :

Blancs de Billet, Obligations, Vente, Transport et Signification, Procurations.

POUR LES GREFFIERS DES COMMUNES :

Blancs de sommation simples, Tiers-Saisie après Jugement

POUR HUISSIERS :

Blancs de Procès-Verbaux de Saisie,—Avis,—Vente.

POUR LES SEC.-TRESORIERES :

Roles d'valuation, de Perception, Liste Alphabétique d'Impôts, etc.

—DE PLUS :—

Le grand nombre de Blancs d'Exécution et autres pour les Notaires, Greffiers, etc.

Avis de demenagement

GAUCHER & TELMOSSÉ IMPORTATEURS

Ont transporté leurs Magasins, dans les nouvelles bâtisses.

Nos. 242 et 244, Rue St. PAUL

En Face de la Rue St. Vincent

et Nos. 197, 197 1/2 et 199

RUE DES COMMISSAIRES MONTREAL.

Où ils continueront le commerce d'Épicerie, Vins, Spiritueux, Provisions, Farines, Lard, Saïndoux.

Messieurs les Marchands, Hôtelliers et Boulangers de la ville et de la campagne, sont invités à venir visiter leur assortiment qui sera des plus considérables et à des prix très-bas.

AMEDEE DEHAIT.

Groceries & Provisions

RUE DE LANAUDIERE

(Ancienne maison de Frs. St. André)

JOLIETTE

A l'honneur, tout en remerciant ses amis de l'encouragement qu'ils lui ont donné jusqu'à ce jour, d'annoncer au public qu'il tient un assortiment choisi de Groceries, Vins, Liqueurs, Fleurs, Provisions, etc., etc., qu'il peut vendre à meilleur marché que partout ailleurs.

Le public est respectueusement invité à visiter cet établissement.

A. D. achète des effets en échange de ses marchandises.

Joliette, 16 Août 1875 emp

A Vendre.

Un emplacement de 54 pieds x 150 situé sur la Rue Notre Dame, à deux pas du marché, avec une vaste maison, magasin, grange, écurie, remise, etc, ci-dessus construites.

Termes Libéraux.

Pour les conditions, s'adresser à Joliette au propriétaire soussigné.

GEORGE CORNELLIER, Propriétaire.

Joliette, 1er Mars 1875.

MANUFACTURE DE CHAUSSURES

DE

JOLIETTE

RUE NOTRE DAME.

EDD. CUILBAULT,

Propriétaire

Les marchands de la ville et de la campagne trouveront toujours à cet établissement un

ASSORTIMENT COMPLET DE

CHAUSSURES

pour tous les goûts, tous les âges et toutes les conditions.

Vente en gros et en détail.

AU PLUS BAS PRIX.

Joliette, avril 1874.

LA GAZETTE DE JOLIETTE.

JOURNAL POLITIQUE ET COMMERCIAL

publié par la

Société d'Imprimerie de Joliette

(LIMITÉ.)

Bureau:—Rue Notre-Dame

JOLIETTE.

ABONNEMENTS

CANADA

Edition bi-hebdomadaire..... \$2.50

Payable d'avance ou dans les 3

mois qui suivent la date de l'abonnement, sinon..... \$3.00

hebdomadaire (d'avance)..... 1.25

POUR LES ETATS-UNIS

Edition bi-hebdomadaire (un an)..... \$2.75

hebdomadaire..... 1.50

Les frais de poste sont compris dans les deux cas et sont invariablement payables d'avance.

ASSORTIMENT GENERAL

DE

Groceries, Provisions, Liqueurs, &c.

Coin des Rues

N.-D. et St. Chs. BORROMÉE

JOLIETTE

M. Chs. Guilbault informe ses amis et le public en général qu'il tiendra constamment un assortiment varié de groceries;

BOISSONS, GROCERIES ET PROVISIONS, VAISSELLE, ETC., ETC.

Qu'il vendra au plus bas prix en gros et en détail.

—DE PLUS :—

M. GUILBAULT ajoutera bientôt à son établissement un assortiment complet de bonneteries et quincailleries, ce qui le mettra en mesure de répondre à tous les besoins.

Comme par le passé M. GUILBAULT continuera à payer le plus haut prix pour tous les grains, Cultivateurs, profitez de l'avantage en venant faire vos affaires chez M. GUILBAULT.

Coin des Rues

N.-D. & ST. CHS. BORROMÉE

JOLIETTE.

CHS. GUILBAULT.

JULIUS FERSCHKE,

Manchonnier & Chapelier.

Informe le public qu'il a constamment en main un assortiment considérable d'OUVRAGES en PELLETIERIES, tels que, MANCHONS, VICTORINES, CAPOTES, PAR-DESSUS.

—AUSI :—

Casques pour Messieurs. Dames. Le tout fait avec les meilleures Pelleteries du Canada et de l'étranger.

M. FERSCHKE exécute avec promptitude toutes les commandes qu'on lui fait, et repare les vieux articles en pelletterie.

M. FERSCHKE annonce de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelletterie qu'on lui apportera.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!

J. FERSCHKE a actuellement en magasin le plus grand assortiment de chapeaux de feutre, de soie, de paille, pour hommes et enfants, qu'il ait dans les environs et qu'il vendra

EN GROS EN DETAIL

AUX PRIX LES PLUS REDUITS.

Joliette, 9 Octobre 1873.



N. I. CHARLAND

Tailleur

RUE MANSEAU

Vie-d-vis le Bureau et Résidence de B. Veinca

à D. Desormier, Ecr. Notaires

M. N. I. CHARLAND se chargera de toutes commandes qu'il exécutera avec goût et promptitude.

Joliette, Avril 1874.

Tableau de l'arrivée et départ des mailles du District de Joliette et autres endroits voisins

Table with columns for ARRIVEE, MALLE QUOTIDIENNES, and DEPART. Lists arrival and departure times for various mail routes.



Dr. LAURIER & FILS

Pharmacie de Famille,

(En face de l'Eglise)

Ces messieurs invitent respectueusement les médecins à visiter leur établissement, leurs ordres et prescriptions seront attentivement remplis et ponctuellement expédiés. Les frères de famille y trouveront tous les remèdes utiles et employés pour l'usage des enfants. Des teintures de toutes couleurs y sont détaillées, avec les plus amples renseignements. On y vend en gros et en détail des graines de jardins des premières maisons, avec garantie.

UNE PARFUMERIE des mieux assorties est attachée à l'établissement et l'on y détaille à des prix modérés, tous les articles de toilette du meilleur goût.

ON Y VEND aussi du soda et du ginger ale et l'on y tient un dépôt du Cidre si renommé de monsieur CHRISTIN, pour les ventes en gros et en détail.

LA LAURIER & FILS.

Le Dr. LAURIER se fait fort, appuyé par des succès incontestables, de guérir les personnes affectées de cancers, de chancre et autres affections de ce genre, au moyen d'emplâtres qui ne laissent aucune difformité ni même de cicatrice.

Venez le consulter Joliette, l'avril 1874

BOIS DE SCIAGE

500,000 Pieds de Bois à Vendre

PAR LA

MAISON A BOIS DE JOLIETTE

CONSISTANT EN : PLANCHES DE 1 POUCE, MADRIERS DE 2 POUCES, MADRIERS DE 3 POUCES EN PINS ET EN EPINETTE EN VIGNON

100,000 LATTES, ET UNE GRANDE QUANTITE DE BOIS DE CHARPENTE

La COMPAGNIE A BOIS DE JOLIETTE profite de cette occasion pour annoncer au public qu'elle vient de placer dans sa grande Scierie des machines pour

Planer, mortaiser et embouvetter

Et qu'elle pourra livrer tous les bois entièrement préparés pour la construction.

Joliette, Avril 1874

MEUBLES! MEUBLES!

A BON MARCHÉ



C. CAPISTRAN

(Autrefois facteur de moulins à battre)

Informe ses amis et le public qu'il tient maintenant une boutique où il fait toutes sortes de meubles de ménage avec les plus beaux bois du pays. Il a constamment chez lui, des couchettes, tables, chaises, sofas, chiffonniers, etc., etc.

M. C. Capistran est toujours prêt à faire des cercueils extra sous le plus court délai possible.

Il se charge aussi de toute réparation aux vieux meubles qu'il a l'art de remettre à neuf.

A BAS PRIX—TELLE EST SA DEVISE

RUE ST. VIEATRE

JOLIETTE.

19 nov. 1872.

Hotel Richelieu

MONTREAL.

—DE PLUS :—

Cet HOTEL, si favorablement connu sous la direction du présent propriétaire a été amplifié et agrandi de 40 chambres à coucher, une salle de Billard, un Bureau de Télégraphie et un restaurant servi à toute heure.

On y trouve à l'arrivée des Traites et les Bateaux à Vapeur.

ISIDORE B. DUROCHER, Propriétaire.

Montreal, 12 Avril 1875.

MAISON JOLIETTE

COIN DES RUES

ST. PAUL & NOTRE DAME

(En Face du Marché)

A L'ENCRE DE LA

BOULE BARREÉ.

MM CORNELLIER & CIE., tout en remerciant le public de Joliette et des environs de l'encouragement qu'ils ont reçu, ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont consolidé et augmenté leur STOCK de nouveautés marchandes d'automne, consistant en assortiment complet de

Marchandises de Gout et d'Étape

Nous attirons spécialement l'attention des Messieurs et Dames de la Ville et de la campagne sur la valeur de l'assortiment complet de tous les départements.

Assortiment complet de Marchandises de GOUT pour HABITS.

Assortiment complet de SOIES NOIRES et de COULEURS.

Assortiment complet de COUVERTURES et de FLANELLES.

Assortiment complet de Coton imprimé et de fantaisie.

Assortiment complet de Gants et de Bonneterie.

Assortiment complet de Rubans, Velours et Garnitures.

Assortiment complet de Rideaux en Damas et Dentelle.

Assortiment complet de Toiles à table, Serviettes et Nappes.

Assortiment complet de Mercerie et de petites marchandises.

Assortiment complet de Coton Gris et de Drap de Lit.

Assortiment complet de Coutil et de Toile de Lit.

Un assortiment complet et très bien choisi de Châles de toutes sortes.

AVIS SPECIAL.

Aux MM. DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.

Un tailleur de première classe est attaché à notre établissement, et toute personne qui achète pour habillement à la MAISON JOLIETTE aura ses marchandises taillées gratis.

Notre Stock de Draps Beavers, Président et Ruffles de Gout incomparable et très bien choisis, mérite d'attirer l'attention.

Nous montrons un assortiment complet de nouveaux Tweeds Canadiens, Draps double largeur de Venise, Devons et Boeskins.

Prix et Termes Libéraux.

CORNELLIER & CIE.

Joliette, 9 Octobre 1874.

ATELIER DE PIERRES ET DE MARBRE

DE LA PUISSANCE.

65 A 69 ET 72 RUE BLEURY.

MONTREAL.

H. L. GODFRAY.

MARBRE POUR MONUMENTS, TOURS, MORTUAIRES, ET POUR MEUBLES.

Et toute espèce d'ouvrages de Marbre et de Pierres pour les Cimetières.

Dessins envoyés sur application. 1—an.

25 Fevr. 1875

Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE

DU CANADA.

CAPITAL..... \$1,000,000

Bureau:—245, Rue St. Jacques

MONTREAL

Président: Col. A. C. DELOTBINIERE

HARWOOD, D.A.G.

Vice-Président: Wm. ANGUS, Ecr.

DIRECTEUR-GERANT ET SECRÉTAIRE: EDWARD H. GOFF, Ecr.

DIRECTEURS :

Col. A. C. DeLothbier Harwood, Montreal

Rev. P. LeBlanc, (Evêque) Montreal.

A. Desjardins, Ecr., Montreal.

Wm. Angus, Ecr., Montreal.

Président, Compagnie de Papier du Can

J. B. Pouliot, Ecr., N. P., Rivière du Loup

L. Mollour, Ecr., M. P. P., St. Jean.

Président de la Banque de St. Jean.

G. Baby, Ecr., M. P., Joliette.

Thos. Logan, Ecr., Sherbrooke.

Edouard H. Goff, Ecr., Montreal.

Arthur Dausereau, Ecr., Montreal.

Editeur de la Minerve.

Col. A. A. Stevenson, à Montreal.

T. H. Mahoney, Ecr., Québec.

L. B. A. Charlebois, Ecr., L'Arrière.

Chs. Frs. Painchaud, Ecr., M. D., Varennes

L. H. Blais, Ecr., Montmaggy.

Cette Compagnie est organisée pour le but expressif d'assurer les propriétés des Cultivateurs et les résidences privées, et les Directeurs sont décidés à limiter strictement ses opérations à cette branche d'affaires, évitant ainsi les lourdes pertes des grands incendies et les riches hasardeux.

Un arrangement bon et la Compagnie bénéficie de renseignements et d'affaires ici pour le compte de la Compagnie Agricole de Waterbury, N. Y., ce qui met du même coup la Compagnie en possession d'un fonds considérable très avantageux.

Montreal, 20 Avril 1874.